Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 056-215600982-20260702-2026_05_23-DE

CONSEIL MUNICIPAL DE LANESTER DU JEUDI 2 JUILLET 2026

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

REPUBLIQUE FRANCAISE

Arrondissement de LORIENT

COMMUNE DE LANESTER

Objet de la délibération
CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION POPARTECH - DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES NUMERIQUES ET ARTISTIQUES DES JEUNES

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du jeudi 2 juillet 2026

Nbre d'élus en exercice : 35

Nbre d'élus présents : 30

Présidence de Monsieur Gilles CARRERIC, Maire

Présents :
M. JESTIN, Mme DUMONT, M. KIEN, Mme LE MOËL RAFLIK, M. JUMEAU, Mme KERARON, Mme LE HENO, M. LE GUENNEC, Mme PEYRE, Mme LE BOËDEC, Mme LE GAL, Mme AMEUR DIAB, M. LE HEN, Mme LANCELOT, M. LE NY, M. COQUELIN, M. MARTINEAU-MARCENY, Mme BUSSENEAU, Mme PLESTAN, Mme SORET-CELLE, M. GONTIER, Mme DUIC, M. BERTHET, M. GARNIER, M. CABON, M. HEMON, M. FUCHS, M. HENAFF, Mme LE COZ, Mme COHO

Absents excusés :
M. FOSSÉ donne pouvoir à Mme PEYRE
Mme LE GAL donne pouvoir à M. KIEN
Mme LE HUEC donne pouvoir à M. JUMEAU
Mme LOPEZ-LE GOFF donne pouvoir à M. LE GUENNEC
M. DELLA donne pouvoir à Mme DUIC

M. KIEN est élu secrétaire de séance pour la présente session.

Rapport de M.HEMON

La Ville de Lanester et l'association PopArTech souhaitent établir une convention de partenariat pour le développement des pratiques numériques et artistiques en direction des jeunes.

L'association PopArtech proposera des ateliers robotique et autres thématiques en lien avec la culture Manga, tous les samedis au Stud!O.

Les jeunes devront souscrire la carte 11/17 mise en place par la Ville pour participer aux activités mises en place aux Stud!o.

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 056-215600982-20260702-2026_05_23-DE

La convention annexée au présent bordereau détaille l'engagement de chaque partie pour la période du 1er septembre 2026 au 30 juin 2027.

Vu le Code Général des collectivités Territoriales, article 2121-29,

Vu l'avis favorable de la commission municipale chargée des politiques éducatives et des activités sportives réunie le 17 juin 2026,

Considérant l'engagement de la Ville en faveur de la Jeunesse,

Considérant le rayonnement des pratiques numériques et de la culture manga chez les jeunes

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

Article 1 : ADOPTE la convention de partenariat avec l'Association PopArTech

Article 2 : **AUTORISE** le Maire à signer cette convention

Pour extrait certifié conforme
Le Maire
Gilles CARRERIC

Le Maire de LANESTER, Gilles CARRERIC
Atteste sous sa responsabilité le caractère exécutoire
de la présente délibération du Conseil Municipal

MAIRIE DE LANESTER ★ 56 (MORBIHAN) ★



MAIRIE DE LANESTER ★ 56 (MORBIHAN) ★

